

les ennemis intraitables de tout progrès. Combien ces derniers sont-ils ? Voilà la question. Peut-être, sous la pression irrésistible des événements, par la persuasion de M. Thiers et d'un éclair de bon sens, un certain nombre de drouilliers vont-ils cesser d'être irréconciliables ? Mais ce n'est pas sûr, et la séance d'hier, qui a produit une sorte d'indignation chez ceux qui en ont été témoins beaucoup plus que chez ceux qui n'ont pu le juger que le compte rendu très-palé de l'Officiel, la séance d'hier, dis-je, n'est pas faite pour le donner à croire.

Permettez-moi de faire lire à ces hautes préoccupations pour vous dire un mot de deux soirées théâtrales intéressantes. La première, à l'Opéra, consistait dans une reprise des Huguenots, pour les débuts d'Achard, dans le rôle de Raoul et d'un M. Menu, lauréat du Conservatoire, dans celui de Marcel. Je n'y étais pas ; mais ce dernier, à ce qu'on m'a dit, n'est pas près de nous faire oublier les beaux jours de Belval, et, quant à Achard, que Lyon a tant applaudi jadis, s'il manque à votre bonheur, il ne paraît pas destiné à faire le nôtre sur cette scène de l'Opéra qui demande autre chose que les accents d'une voix qui tombe et les ardents d'un ténor qui s'éteint. Le reste de l'interprétation ne vaut pas l'honneur d'être nommé, et l'on pourrait quasi envoyer à Nîmes la troupe d'hier ; elle ne risquerait pas de réveiller quoi que ce soit au milieu de ces populations différentes de culture et si inflammables.

J'étais en revanche à Andrea, de Sardou, qui se jouait au Gymnase. La pièce n'est point méchante, et n'était l'opéra amusant de l'auteur qui y court d'un bout à l'autre, ce serait un bien petit succès. La donnée est des plus simples. M^{lle} Pierson est mariée à un monsieur qui la trompe pour une danseuse. Elle court chez le préfet de police pour obtenir l'arrestation de son mari qui va partir avec l'objet aimé. (Les femmes ne doutent de rien.) Heureusement le préfet de police a plus de scrupules, et déclare à la belle éplorée que son pouvoir ne va pas jusque-là. Citez-moi un méfait de votre mari, lui dit-il. Voyons, n'aurait-il pas trempé dans quelque affaire véreuse. (Émotion de plusieurs maris dans la salle.) Mais le mari de M^{lle} Pierson n'a sur la conscience que des péchés extra-conjugaux. Il n'est que fou d'amour... pour sa danseuse. Fou d'amour ! s'écrie le magistrat illuminé. Voilà notre affaire. S'il persiste à vous quitter, nous l'arrêtons comme fou.

Retournée de la dame au logis. Unifié de moyens doux pour ramener l'infidèle. L'infidèle résiste et prend son chapeau pour s'en aller. C'est alors que Madame frappe dans ses mains et que la Sainte-Bernardine des droits conjugaux entre et saisit le réfractaire. Il ne reste pas d'ailleurs, bien longtemps incarcéré. Il s'échappe, revient au nid et y reste, ce qui est bien dû à une compagnie comme M^{lle} Pierson, et la toile se baisse sur cette conclusion édifiante.

C'est tout... Non cependant, pas tout à fait. J'oubiais de vous dire que la danseuse est faite par M^{lle} Fromentine, qui est faite de son côté pour ce rôle, ainsi qu'elle a le rôle de son parterre des plus satisfaits. Un acte se passe dans sa loge de danseuse, on l'habille, on la chauffe sur le devant de la rampe, et toutes les grandes demoiselles du Gymnase défilent autour d'elle en assure de danseuses. Il n'en faut pas plus en jurer à la pièce ses cent représentations.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.) Paris, 18 mars.

La démonstration de la gauche hier à la présidence a produit fort bon effet. Il est assez curieux que ce soit la minorité de l'Assemblée qui soit venue apporter à M. Thiers la résolution adoptée, — à contre-cœur, — par la Chambre.

Le pays, qui voit les choses de loin et de plus haut, saura apprécier la délicatesse et la bonne foi de la droite.

Hier au soir encore, beaucoup de députés sont venus à la présidence, toujours de la gauche.

On a parlé naturellement de la journée et l'on n'a pas été tendre pour la droite.

« Quelqu'un qui s'étonnait de cette absence, M. Thiers a dit : « Vendredi soir, ils étaient nombreux ici, mais ils ne connaissent pas encore la nouvelle.

Le mot est cruel, mais mérité. Dans un pareil moment et en face de l'étranger, la droite aurait dû avoir une attitude plus digne et plus convenable. On dirait vraiment qu'ils regrettent le départ des Prussiens.

Le général Ducrot arrivera à Versailles demain ou après-demain relativement à la réorganisation de l'armée.

Le général Chanzy le suivra de près. Hier on a effectué à la Chambre le dépôt du budget de 1874, ainsi que je vous le faisais prévoir avant-hier.

Une coquette m'a fait dire qu'il y aurait une augmentation aux contributions indirectes, c'est le contraire que j'ai voulu dire. Voici, du reste, quelque détail sur le nouveau budget :

La contribution des patentes sera réduite de 17 centimes. Le prix de la poudre de chasse redeviendra ce qu'il était avant la guerre.

Par contre, l'impôt foncier sera accru de 13 centimes, celui des portes et fenêtres de 13 centimes ; la contribution personnelle-mobilière sera également augmentée de 13 centimes.

Ces nouvelles charges sont motivées par les arrangements des emprunts (207 millions), par les annuités à payer à Paris et aux départements pour les indemnités de l'invasion (13,300,000 francs), par l'annuité à la compagnie de l'Est (16 à 20 millions), par l'augmentation des pensions militaires (6 millions).

mission a nommé trois sous-commissions chargées : la première de s'occuper des questions générales et matérielles ; en font partie : MM. Pouyer-Quertier, président, Lambert-Saint-Croix, secrétaire, Germond, Lamber, et Puyv.

La seconde sous-commission, chargée de la question des industries textiles, est composée de MM. Féry, président ; Joubert, secrétaire ; Gordier, Flotard et Claude (Vosges).

La troisième sous-commission est chargée de la question des industries d'orges. En font partie : MM. Benoist-d'AZY, président ; Montgallier, secrétaire ; Laurent, Gailly et Scheurer-Kestner.

Les sous-commissions se réuniront demain ; et la commission générale vendredi prochain. Hier, la soirée de M. de Rémusat a été des plus brillantes. M^{me} de Rémusat a reçu plus de 200 honneurs, délicate attention à laquelle notre ministre et son épouse ont été très-sensibles. Plusieurs Légiés étaient envoyés des départements occupés.

Le deuxième volume sur l'enquête du 4 septembre paraîtra le 20 courant. Le troisième et dernier, dans le courant de juin.

Paris-Journal recevra demain l'autorisation de se vendre sur la voie publique. M. de Castellane retirera son interpellation dans les colloques.

M. Thiers est venu aujourd'hui à Paris visiter à l'hôtel Drouot, des tapisseries magnifiques et quelques tableaux de l'école française provenant de la collection de M. D. Wilson, député, qui doivent être vendus vendredi. Il y avait à ce moment-là beaucoup de monde à l'hôtel des ventes, et le président a reçu de la foule l'accueil le plus chaleureux.

On vient d'afficher la vente aux enchères du Journal la Presse, sur la mise à prix de 250,000 fr.

Le général Ducrot est arrivé à Versailles, il assistait à la séance d'aujourd'hui.

NOUVELLES ET BRUITS

Tous les esprits sont encore sous l'impression du grand événement, l'évacuation. A ce propos on raconte anecdote sur anecdote.

Une entre mille : Aussitôt après la publication par le Journal officiel de la dépêche sur le traité du 15 mars, le président de la République a reçu un grand nombre de visites de députés de la gauche. On prête, à ce sujet, le mot suivant à M. Thiers.

« Comme on lui faisait remarquer l'absence des membres de l'autre côté de l'Assemblée : — Je ne les ai pas vus, c'est vrai, aurait-il répondu. La droite ne sort pas le dimanche.

L'Indépendance belge, qui nous apporte de bonnes nouvelles de la dissolution, berce le pays d'un bien doux espoir, celui d'une perspective de congés que prendraient nos députés en attendant le repos éternel !

« Au retour des vacances de Pâques, dit le journal, l'Assemblée nationale s'occupera particulièrement du budget dont la discussion sera probablement un peu sacrifiée par la Chambre en présence des nécessités de la situation qu'amène la libération du territoire.

Des vacances seront prises en août pour la session des conseils généraux. La rentrée aura lieu probablement vers le 15 septembre et la session sera prolongée jusqu'au 1^{er} ou au 15 novembre, afin qu'il puisse être statué sur les projets prévus par la loi du 13 mars courant.

Les élections générales paraissent devoir avoir lieu en novembre ; la présidence préférerait fin octobre, mais cela paraît bien difficile.

On sait que la grande journée marquée par la signature du traité d'évacuation a été terminée par une fête brillante donnée dans les salons de l'ambassade française à Berlin.

L'empereur, l'impératrice, le prince et la princesse royale, le prince Charles, frère de l'empereur, avaient accepté l'invitation de notre ambassadeur.

M. le vicomte de Gontaut-Biron, dit la Liberté, avait choisi cette date du 15 mars, anniversaire du jour où l'empereur Guillaume quitta, il y a deux ans, le sol français, afin de mieux fraïr l'esprit du monarque. Cette attitude spirituelle n'a pas échappé au roi, et c'est à elle peut-être qu'on doit en partie la rapidité avec laquelle la convention a été conclue, l'empereur-roi ne pouvant pas, c'est-à-dire ne voulant pas, remettre le pied sur le sol français de l'ambassade avant que la paix ne fût définitivement consacrée entre les deux pays.

Börlin il est neuf heures. Veuillez vous retirer. Et prêtre et fidèles durent vider les lieux, avec leur messe à moitié dite.

Le maire de Charleville vient de faire afficher l'avis suivant : Le samedi 22 courant, les troupes allemandes célébreront la fête de l'empereur Guillaume.

A la demande du commissaire du gouvernement français, le général en chef de l'armée d'occupation a renoncé aux feux d'artifice et illuminations qui sont remplacés par des repas dans l'intérieur des casernements.

Des salves d'artillerie seront tirées. En transmettant cet avis aux habitants, l'administration municipale exprime la confiance que l'esprit de calme et la sagesse dont ils ont constamment fait preuve ne se démentiront pas en cette circonstance.

Charleville, 17 mars 1873. Le maire, Signé : E. LÉVANGÉ.

M. Dabinet vient de communiquer à la société de géographie quelques dernières nouvelles relatives à l'expédition de sir Samuel Baker sur le haut Nil. Ces nouvelles sont décevables.

Sir Samuel Baker, en remontant le haut Nil, auroit découvert de cruelles déceptions ; il se serait vu abandonné par un chef d'une des tribus de la région des grands lacs qui devait aller à sa rencontre, ou tout au moins exercer son influence sur une partie du parcours de la route suivie par l'explorateur.

En pénétrant dans les régions à explorer, sir Samuel Baker s'est trouvé au milieu de populations noires très-hostiles. Une lutte féroce et très-acharnée aurait entraîné la perte de plus des trois quarts des hommes de l'expédition.

A peine ces nouvelles inquiétantes sont-elles parvenues au gouvernement égyptien, qu'une double expédition aurait été organisée pour porter du secours à l'illustre explorateur.

Une colonne s'engageait sur ses traces, une autre cherchait à remonter vers le Nil par la route de Zanzibar.

Il est douteux que cette dernière colonne, si réellement elle s'est mise en marche, puisse arriver à temps.

Quelques incertains que soient ces renseignements, ils ne permettent pas d'augurer favorablement du sort de sir Samuel Baker. On sait que la société de géographie de Paris avait décerné une grande médaille d'or à l'illustre voyageur pour sa découverte de l'Albert Nyanza.

Il se proposait de lancer sur ce lac un petit steamer, avec des embarcations construites à cet effet en Angleterre ; d'établir des stations de commerce le long de ses rives ; de relancer cette mer intérieure à Gondokoro, par une succession des postes à la fois commerciaux et militaires ; enfin d'ouvrir une route à la civilisation jusqu'au cœur de l'Afrique.

Comme prologue à l'Exposition, Vienne va avoir les fêtes du mariage de l'archiduchesse Gisèle, fille aînée des souverains de l'Autriche avec le prince Léopold de Bavière, cousin du roi Louis II et, par sa mère, la princesse Augusta, fille de Léopold II, grand-duc de Toscane, déjà archevêque parent de la maison d'Autriche.

L'annonce archiduchesse a dix-sept ans et le prince dix ans juste de plus qu'elle. Elle est mince élancée, avec des yeux bleus très-vifs et cette expression de visage légèrement hautaine qui caractérise sa mère et aussi sa tante, M^{me} la duchesse d'Alençon.

Elle tient de son père, — violoniste distingué, — des aptitudes remarquables pour la musique et possède une jolie voix de soprano. C'est sa mère qui a présidé à son instruction hippique et en a fait une sportswoman accomplie.

Pour le reste de son éducation, l'archiduchesse Gisèle a été élevée par la baronne de Welden.

Celle-ci est une des femmes les plus justement distinguées par son esprit, la politesse de ses manières et la variété de son érudition de la cour austro-hongroise, et elle jouit à Vienne d'une considération très-étendue. Elle est dame de la Croix-Etoilée et de l'ordre de Thérèse de Bavière.

Le trousseau et les cadeaux de noces de l'archiduchesse seront exposés solennellement. En dehors des dentelles, étoffes, châles, on y remarquera — dit-on — une toilette complète en argent, merveille d'art et de cisèlerie, un livre d'heures peint sur vélin, travail exécuté au XVIII^e siècle, et un éventail peint par Lobrun et dont les montants ne sont que pierres.

La France ne peut éprouver que des sentiments d'estime et de sympathie pour l'Espagne. Agréés, etc. Signé : DE RÉMUSAT.

Le couronnement du roi de Suède et de Norvège est définitivement fixé au 18 juillet. La cérémonie aura lieu à la cathédrale de Drontheim.

Pour finir gaiement, empruntons à la Petite Presse un trait de mœurs juridiques des territoires de l'Amérique du Nord :

Dans le territoire du Wyoming (États-Unis), les femmes possèdent depuis trois ans absolument les mêmes droits politiques que les hommes ; ainsi, tout jury est composé de six hommes et de six femmes. Il y a à quelques semaines, un individu passe devant les assises ; il est condamné ; mais il apprend que, pendant la délibération, une des jurés est accouchée d'un garçon. Il s'est aussitôt pourvu en cassation, arguant de ce que la loi défend sous peine de nullité l'entrée de nul porte quel individu dans la salle du jury.

La Petite Presse intitule cela : Un juré supplémentaire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 mars 1873. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 h. 45. Les ministres sont à leurs bancs.

M. BILIN de Bourdon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier.

M. SIMIOT. — Je viens rectifier un fait qui s'est passé hier, on m'a dit qu'à l'Assemblée législative de 1848 M. le président Dupin m'avait interdit un discours. Je n'en ai jamais prononcé un contre le recrutement et le remplacement militaire, il y a de cela vingt-deux ans et déjà à cette époque j'invoquais l'exemple de la Prusse, et la droite ne voulait pas m'écouter, ce discours n'a pas été interdit, en outre, je ne faisais pas partie de l'Assemblée législative. Avant d'écouter un collègue, on devrait au moins se mieux renseigner.

Je demande une rectification à l'Officiel. (Approbation à gauche.)

M. de Kerdrel réclame contre l'interpellation de M. Pelletan (Vous avez toujours cherché à renverser M. Thiers), estime que cette interpellation doit plutôt s'adresser aux hommes de la gauche.

M. PELLETAN. — M. de Kerdrel a dû voir que mon interpellation ne s'adressait pas à lui, mais à la partie de l'Assemblée qui il siègeait. Il y a eu depuis quelque temps des votes destinés à renverser M. Thiers, qui donc vote contre M. Thiers, n'est-ce pas la droite ?

M. DUBREUIL. — Nous n'avons jamais voulu renverser M. Thiers, nous protestons contre ses actes.

M. PELLETAN. — Je regrette qu'au lendemain d'un jour qui devrait être un jour de fête pour le pays, on se livre de si semblables récriminations. (Approbation à gauche.)

La France tout entière a confiance en M. Thiers ; vous n'avez pas pu le renverser, il vous survivra, Dieu merci ! (Approbation à gauche.)

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. de RÉMUSAT. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi portant approbation du traité d'évacuation conclu avec l'empire d'Allemagne le 15 mars.

L'Assemblée a maintenu le projet de loi, les ratifications devant être échangées dans les huit jours.

L'urgence mise aux voix est déclarée à l'unanimité.

M. le président. — Si M. le ministre veut bien donner lecture du traité, l'Assemblée se réunira demain dans ses bureaux, pour nommer la commission.

Le rapport pourra alors être présenté et voté dans la séance de demain.

M. le ministre donne lecture du dispositif du traité d'évacuation.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention postale conclue entre la France et la Russie.

M. DUBREUIL, au nom de la commission, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée à l'unanimité. Article unique.

Le président de la République est autorisé à ratifier, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention de poste conclue, le 1^{er} novembre 1872, entre la France et la Russie.

Cet article est adopté sans discussion. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT.

M. de BÉCASSOL. — Je déclare que nous ne saurions laisser passer sans protestation les paroles de M. Simiot, relativement à la Pologne, et c'est d'une voix indignée que je me vois obligé d'appeler à cette tribune.

M. de MEAUX. — Sur l'article 2, relatif à la constitution d'une section de permanence, j'estime qu'il n'y a rien à proposer dans la loi en disposition de ce genre, et je demande à l'Assemblée de bien vouloir consentir à la suppression de cet article.

Les observations de la Société d'architecture

sur les nouveaux règlements et tarifs de voirie.

La Société d'architecture a fait autographier les observations qu'elle a présentées dans l'enquête ouverte sur le nouveau projet de règlement de voirie municipale et pour le tarif des droits de voirie. Nous allons résumer rapidement ce document.

À l'égard de la hauteur des maisons, la Société demande que l'on maintienne purement et simplement les dispositions du règlement du 15 novembre 1849. On se rappelle que le nouveau règlement proposait de diminuer cette hauteur, et que nous-mêmes nous sommes élevés avec force contre cette proposition.

Nous regrettons qu'en demandant le maintien du règlement du 15 novembre 1849, la Société n'ait pas jugé à propos d'indiquer les raisons très-graves qui justifient sa demande et lui auraient ajouté de la force.

La Société réclame la suppression du paragraphe 10 du chapitre 2 du nouveau règlement relatif aux constructions en dehors de la voie publique. Le nouveau projet réglementait minutieusement ces constructions. Il a paru à la Société que cet excès de réglementation n'avait pas de raison d'être pour des constructions qui ont un caractère absolument particulier puisqu'elles sont en dehors de la voie publique, et qu'au point de vue de la sécurité, il était suffisant pourvu par les lois régissant les établissements insalubres, incommodes ou dangereux.

Relativement à l'obligation imposée par l'art. 25, de revêtir d'un enduit en mortier tous les murs apparents des bâtiments habités, la Société a proposé une restriction en faveur des faces apparentes des murs surmontant le toit d'une maison voisine en raison des dégâts que la chute de l'enduit cause avec le temps à ce toit.

Nous pensons que la Société aurait pu aller plus loin encore et demander purement et simplement la suppression d'une disposition onéreuse au propriétaire, et dont la nécessité ne se faisait sentir en aucune façon.

La Société a proposé la suppression d'un grand nombre d'articles de moindre importance pour motifs soit de double emploi, d' inutilité ou d'obscurité. On conçoit que nous ne pouvons entrer ici dans ces détails trop techniques.

Remarquons seulement que la Société a combattu toutes les dispositions rétroactives du règlement, et elles étaient nombreuses. La Société a aussi demandé la suppression de cette ridicule disposition contre laquelle nous nous sommes vivement élevés et qui oblige les propriétaires des maisons où le même balcon fait face à plusieurs appartements à ne pas mettre de séparations sur lesdits balcons à une hauteur plus grande que la hauteur d'appui.

La Société a encore réclamé que l'on maintînt la saillie de 0,20 centimètres autorisée pour les devantures actuelles, et qu'on voulait réduire à 0,10, quoique la saillie de 20 c. soit nécessaire pour loger convenablement les volets dans leurs caissons.

Enfin, elle a demandé que l'on ne fixât pas la hauteur des devantures ; car, toujours en vertu d'une réglementation abusive, le projet déterminait cette hauteur, de sorte que si, par exemple, pour donner plus d'importance à un magasin, le propriétaire ou l'architecte voulaient comprendre l'entresol dans la même devanture, comme il en existe plusieurs exemples à Lyon, cela devenait impossible.

Nous aurions souhaité que la société n'eût pas omis de formuler des réserves relativement aux réparations permises pour les maisons soumises au reculement, sujet dont nous avons longuement entretenu nos lecteurs. Nous craignons qu'on ait lieu, mais trop tard, de le regretter.

Quant au projet de droits de voirie présenté par la société d'architecture pour être substitué à celui de l'Administration, il est très-exactement conforme à l'analyse que nous en avons donnée, par anticipation, dans notre numéro du 22 février.

On doit remercier la société d'architecture du service qu'elle rend à notre cité en prenant l'initiative d'observations collectives, et qui ont d'autant plus de force qu'elles émanent d'un corps plus compétent. Déjà l'an dernier, la société a obtenu gain de cause pour le maintien du théâtre des Célestins sur le même emplacement, et elle a rendu à la fois service aux propriétaires de la place et à la ville elle-même. C'est ainsi que les corps savants s'honorent et justifient leur utilité.

CHRONIQUE

Toutes les informations qui nous arrivent de Versailles nous montrent la majorité de la commission chargée d'étudier la question lyonnaise pressée « d'en finir », comme on dit, et de « prendre des mesures décisives » contre le conseil municipal.

Voici ce qu'on lit dans l'Ordre aux dernières nouvelles : « Aujourd'hui, M. le président de la République recevra le président et plusieurs membres de la commission chargée de l'examen des projets relatifs à la réorganisation de la municipalité lyonnaise.

« Des délibérations de la commission, il résulte que celle-ci, en présence des « faits » qu'elle a eu à apprécier, demande, avant toute autre chose, des mesures IMMÉDIATES contre la municipalité actuelle.

« La question se divise en question de principes et en question de faits, et la commission estime qu'au point où en sont arrivées les choses, il y a péril en la demeure à ne point régler la question de faits avant de s'occuper du reste.

« La Correspondance républicaine a des informations sur cette entrevue de la commission avec le président de la République. Elle annonce que la commission de la municipalité lyonnaise s'est rendue hier chez M. Thiers. La conversation a été longue ; le président de la République fait voir les avantages d'une loi générale et du maintien du statu quo jusqu'à ce que cette loi soit proposée et votée. La commission est sortie fort indécise. D'autre part, voici ce que nous lisons dans Paris-Journal :

occupée des projets du gouvernement et du baron Chaurand ; elle est en grande majorité disposée à repousser les mesures qui ont été posées à l'Assemblée, et à demander, par voie d'interpellation, que des mesures soient prises contre la municipalité de Lyon.

« Des négociations sont entamées avec le gouvernement et le président de la République par l'état de sa santé et de l'empêchement de la commission, et recevra aujourd'hui le sein sous-commission composée de MM. le comte de Jaubert, Barisson, Bérenger et Ducarre. plus grande rapidité.

« C'est de cette visite que parle la Correspondance républicaine. On peut juger, par ces citations, de l'esprit qui anime la majorité de la commission parlementaire.

Le budget de la ville de Lyon, pour l'exercice 1873, est définitivement fixé, après modifications, aux chiffres suivants :

Recettes ord. 10,112,730
— ext. 4,383,700 } 14,396,430

Dépens ordi. 6,613,566 50
— extr. 7,340,799 27 } 14,154,365 77

Excédant de recettes... 242,064 33

Le conseil municipal, dans sa séance du 18 mars, a délibéré sur les affaires suivantes : 1^{re} Allocation d'une somme de 3,066 fr. 64 pour les traitements des professeurs de dessin pendant les quatre derniers mois de l'année 1872. Renvoi à l'examen de la commission des finances d'une demande d'indemnité en faveur d'autres professeurs dont les cours n'ont pas été ouverts.

2^e Autorisation de traiter, au mieux des intérêts de la ville, avec M. Tharel, pour la prorogation des conventions passées avec la société de l'Exposition universelle lyonnaise. 3^e Vote spécial de crédits portés au budget de la ville pour les musées.

4^e Renouvellement du bail de M^{me} Pouchou, pour un local situé dans le bâtiment du palais des Arts. 5^e Avis favorable à l'admission en non-letour, dans les comptes des hospices pour 1872, d'une somme de 223.09 représentant les arriérés d'intérêts dus à ces établissements pour la pension du sieur Guilhem, décédé à l'hospice.

6^e Adjudication de la fourniture du fumier nécessaire pour la culture des jardins botanique et fleuriste du parc de la Tête-d'Or, pendant l'année 1873. 7^e Liquidation d'une pension temporaire au profit de M. Regnier, ancien préposé de l'octroi.

8^e Autorisation au maire d'acquiescer divers objets, pour les musées de Lyon, notamment : une collection de portraits photographiques des artistes lyonnais, commençant à Philibert Delorme et continuant jusqu'à nos jours, une statue en bronze exécutée par M. Delhomme et ayant obtenu une médaille d'or à l'Exposition, et enfin un tableau donnant une vue du mont Blanc, peint par M. Lortet.

9^e Acquisition pour les archives de la ville, au prix de 1,174.95, de dessins et gravures d'une exécution fine et fort appréciée, représentant des vues de Lyon à une époque ancienne. 10^e Approbation d'un excédant de dépenses, pour les travaux de réparation exécutés au palais des Arts, salle du musée.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'hôtel de ville-Préfecture, samedi 22 courant, à une heure et demie.

Le conseil municipal a fait figurer, sur son budget des recettes, une somme de 500,000 fr. pour produit des ventes de terrains à réaliser. Un de nos correspondants nous communique une idée qui à première vue, est des plus attrayantes. Ne pourrait-on, d'ici, remplacer ces ventes qui, le plus souvent, n'amènent que des résultats négatifs, par la combinaison employée en Angleterre, et qui a été de si énormes fortunes, entre autres celle du marquis de Westminster, évaluée à plus d'un milliard ?

L'âme du noble marquis possédait de vastes terrains ayant une valeur presque nulle. Il les a amodiés à des particuliers qui s'engageaient à y élever des constructions, moyennant une somme modique et pour un délai de 99 ans, à l'expiration duquel les constructions devaient appartenir au propriétaire du sol.

C'est sur ces terrains, jadis sans valeur, que s'est élevé le plus magnifique quartier de Londres. Ce qui explique comment la fortune du marquis de Westminster actuel, peut être évaluée au chiffre cité plus haut. Si cette idée était réalisable, nous sommes convaincu que beaucoup de constructeurs sérieux, assurés de pouvoir amortir, au moyen d'une somme relativement minime, le prix de leurs constructions, s'empresseraient de contracter des baux.

Mais la difficulté est précisément dans cette question. L'idée est-elle réalisable ? Nous l'ignorons, quant à nous ; en tous cas, elle vaut la peine d'être étudiée et pourra produire un jour peut-être des résultats inespérés.

C'est demain jeudi, 20 mars, à 1 heure 15 minutes de l'après-midi, que commencera la session astronomique du printemps. Il ne faut pas confondre le printemps astronomique avec le printemps météorologique qui ne commence pas à la même époque. Le même jour et à la même heure le soleil se trouvera sur l'équateur au point équinoxial du printemps. Ce jour-là, abstraction faite des effets de la réfraction, le jour et la nuit sont égaux sur toute la terre.

Au point de vue météorologique, le jour de l'équinoxe coïncide avec une position moyenne du soleil, se rapproche beaucoup plus du milieu que du commencement du printemps. Le tribunal de police correctionnelle a prononcé hier un jugement en l'affaire du Journal de Guignol. Les trois prévenus, MM. Mounard, Deschamps et Laborie, ont été déclarés coupables de contraventions poursuivies par le ministère public, contraventions à la loi qui exige la déclaration du nom des propriétaires d'un journal préalablement à la publication. Ces contraventions étant aussi nombreuses qu'il y a eu de numéros publiés, et le tribunal ayant édicté que les peines ne devaient pas être confondues, M. Mounard, a été condamné à dix-sept fois 50 fr. d'amende, M. Deschamps, deuxième gérant, à quatre fois 50 fr. d'amende, et M. Laborie, déclarément titulaire propriétaire du journal, solidairement au paiement des amendes et des frais. Le tribunal a en outre ordonné que le Journal de Guignol cesserait de paraître. C'est aujourd'hui que doit venir devant le tribunal correctionnel l'affaire des nomades Combet et Roselet, ouvriers d'Outils, poursuivis pour affiliation à l'Internationale. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, en

nos lecteurs des bibliothèques milit...
C'est une œuvre essentiellement patrio...
de philanthropie, et comme telle, elle

ment est divisé en deux parties : la première...
partie comprendra les notions usuelles et élé...
mentaires de droit administratif, de droit civil

Amenés devant la cour d'assises de Montrou...
sion, ils furent condamnés, L... aux travaux...
forcés à perpétuité, D... à quinze années de la

nouveler ses exploits rue Saint-Nicolas, n° 3...
Mais, surpris en flagrant délit par le sieur Pé...
gerson, il essaya vainement de fuir.

et rétablissant l'ancienne forme du service...
catholique militaire.
Lisbonne, 16 mars.

chain, 69 fr.; mai, juin, 69 fr. 75; 4 mois de...
mai, 70 fr. 75.
Les huiles et les spiritueux se cotent sans chan...

DEPECHE PARTICULIERES
DU JOURNAL DE LYON

Table with financial data: Paris, Londres, Rente autrich., Cons. amér., etc.

BOURSE DE PARIS
DEPECHE GOUVERNEMENTALE
DU 19 MARS

Table with market data: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
de 19 mars

Table with weather data: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with silk market data: SOIES, POIDS, COURS.

Depêches du Matin.

Paris, 18 mars.
Assemblée - M. de Rémusat présente un projet de ratification par l'Assemblée de la convention conclue avec l'Allemagne.

UN MEDAILLON TROUVE

La femme Coisecq étant morte depuis le commencement de l'instruction, Weigel, jeune employé de commerce de 23 ans, a été cité devant la cour d'assises.

Depêches du Matin.

Paris, 18 mars.
Assemblée - M. de Rémusat présente un projet de ratification par l'Assemblée de la convention conclue avec l'Allemagne.

Journal de Lyon et la France républi...

Journal de Lyon et la France républi...

Journal de Lyon et la France républi...

Journal de Lyon et la France républi...

Journal de Lyon et la France républi...

Advertisement for BAS COTON ECRU, featuring 'Avis Important' and 'Exposition spéciale'.

